

CONDITIONS GENERALES de VENTE et d'UTILISATION pour les PARTICULIERS C.G.V.U.P*

Les présentes CONDITIONS GENERALES de VENTE et d'UTILISATION pour les PARTICULIERS du site de PASSIONS (Ci-après les « CGVUP*») visent à définir les droits et obligations respectifs de PASSIONS et des UTILISATEURS PARTICULIERS.

En s'inscrivant sur le site PASSIONS, les UTILISATEURS PARTICULIERS acceptent expressément les présentes CGVUP* qui régiront leurs relations contractuelles. Ils reconnaissent en avoir pris pleinement connaissance.

Cette acceptation consistera en une validation électronique réputée avoir la même valeur qu'une signature manuscrite, sauf pour eux d'apporter la preuve expresse que le système de validation de PASSIONS a fait l'objet d'une défaillance.

L'inscription sur le site de PASSIONS est gratuite.

L'utilisation du site PASSIONS doit se faire dans un engagement basé sur l'éthique, la confiance, l'intégrité morale ; toutes précautions en matière d'exactitude et de véracité des informations ou des identités fournies, de respect à la loi devront être prises par les UTILISATEURS PARTICULIERS qui s'y engagent expressément.

CHAPITRE I - FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION « PASSIONS »

POUR LES PARTICULIERS

VENTE DE PRODUITS EN LIGNE

Tous les inscrits peuvent procéder à des achats d'objets ou prestations en ligne.

PASSIONS permet uniquement à ses UTILISATEURS PROFESSIONNELS inscrits sur le site, de vendre tous objets, œuvres d'art, prestations de services, exclusivement en rapport avec leur art et ce, par un contrat juridique conclut uniquement et directement entre le vendeur et l'acheteur.

PASSIONS s'engage à vérifier que le vendeur professionnel dispose bien d'une immatriculation valide auprès d'un Registre du Commerce et des Sociétés ou d'une Chambre des Métiers.

PASSIONS ne transfère pas la propriété des objets vendus et n'intervient pas dans leur transport qui reste sous l'entière responsabilité du vendeur.

PASSIONS n'exerce aucun contrôle sur les valeur, qualité, origine, sûreté des objets vendus, ni sur la capacité juridique des vendeurs ou acheteurs à vendre ou acheter les objets proposés en ligne.

PASSIONS intervient uniquement en qualité de commissionnaire chargé de mettre en présence un vendeur et un acheteur pour la vente d'objets dont elle gère uniquement le paiement.

PASSIONS ne peut en aucun cas engager sa responsabilité relativement aux transactions. Les vendeurs et acheteurs assument l'entière responsabilité quant à la légalité de leurs actions de vente ou d'achat même à l'international.

Dans la mesure du possible, par médiation ou arbitrage, PASSIONS s'engage gracieusement à tenter une résolution amiable des litiges et traiter les réclamations par le biais de son service juridique constitué d'un avocat de formation. A défaut d'accord PASSIONS renverra les parties à se pourvoir devant la juridiction compétente.

Afin de prévenir tous litiges, le vendeur UTILISATEUR PROFESSIONNEL s'est engagé à porter sur sa boutique de ventes en ligne toutes les indications permettant aux acheteurs de connaître des caractéristiques précises du bien à vendre, des conditions financières et matérielles de livraison.

Rappelant que l'acheteur dispose d'un délai légal de 14 jours minimum pour changer d'avis sur son achat à

distance ; pour les biens livrés le délai court à partir du jour de leur réception, pour les services à partir de l'inscription matérialisée par un paiement en ligne.

Si la commande porte sur plusieurs biens livrés séparément ou sur un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée, le délai commence à courir à partir de la réception du dernier bien ou lot ou dernière pièce.

Avant l'expiration du délai de rétractation, l'acheteur doit adresser à PASSIONS, par courrier électronique via notre formulaire de contact le formulaire type de rétractation :

“ Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Commandé le :

Auprès de : (nom du vendeur professionnel)

Nom du (des) acheteurs(s) :

Adresse du (des) acheteurs(s) :

Signature du (des) acheteur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

En cas de rétractation et après retour de l'objet au vendeur, PASSIONS procédera au remboursement de l'acheteur, frais de transport inclus, au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date à laquelle PASSIONS aura été informé de la décision de rétractation.

Afin d'assurer la sécurité des transactions et notamment des remboursements en cas de retour, PASSIONS est chargé de centraliser tous les paiements grâce à son outil sécurisé de paiement en ligne.

L'ordre de versement à effectuer par PASSIONS du prix de l'objet acquis doit être confirmé à la fois par les vendeur et acheteur ; accord matérialisé par l'envoi respectif d'un courrier électronique.

PASSIONS peut bloquer un temps certains paiements afin de garantir le bon déroulement de la transaction, notamment dans l'attente de la réception d'un objet.

De même que face à un litige entre vendeur et acheteur, la somme versée pourra rester consignée entre les mains de PASSIONS jusqu'au règlement du litige ; à défaut le dossier sera transmis à son service juridique.

PASSIONS accepte les paiements suivants : en ligne direct par carte bancaire sur site sécurisé, chèques personnels ou de banque adressés au siège, mandat cash ou postaux ou espèces au siège contre reçu. Les virements de banque à banque seront exceptionnellement acceptés par PASSIONS après étude portant sur l'identité de l'acheteur.

VENTES DE PRESTATIONS

PASSIONS offre en sa qualité de commissionnaire, un service de réservation en ligne et de gestion de la participation pour les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

PASSIONS procède à la mise en ligne des événements.

PASSIONS propose aux UTILISATEURS PARTICULIERS des droits de participation leur permettant d'être inscrits aux différents événements.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements ont accepté le principe d'un contrôle formel des contenus afin de vérifier si certaines informations ne sont pas de nature à induire le participant en erreur, notamment sur la nature de la prestation proposée.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements se sont engagés à présenter leurs prestations sans publicité mensongère ni trompeuse. L'intégralité du contenu de leur portail et du déroulement de leurs prestations restent sous leur entière et unique responsabilité tant pénale que civile.

PASSIONS propose au public des droits de participation leur permettant d'être inscrits aux différents événements mis en place par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

Ces droits de participation aux événements sont vendus sur le site de PASSIONS qui assure la remise matérielle des titres et la prise en charge des paiements.

PASSIONS n'est pas responsable auprès des acheteurs de l'organisation de ces événements.

PASSIONS intervient uniquement en qualité de commissionnaire à la vente d'un droit d'entrée matérialisant leur participation aux événements mis en place par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

ANNULATION – REMBOURSEMENT DU PARTICIPANT

PASSIONS ne pourra être tenu à l'égard de tous les tiers et ses UTILISATEURS PARTICULIERS pour responsable de l'annulation de l'événement par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements sont tenus d'informer immédiatement PASSIONS des modifications intervenues dans leur programmation.

La modification substantielle d'un événement pourra être assimilée par PASSIONS à une annulation de l'événement, sauf accord entre les parties.

L'annulation, du fait des UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements ou en cas de la force majeure, oblige ces derniers à procéder au remboursement intégral des participants ayant payé leur droit.

En conséquence, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements autorisent expressément PASSIONS à procéder aux remboursements des seuls participants ayant réglés leur droit par le biais du site PASSIONS, et ce en utilisant des sommes qui leur sont dues.

En aucun cas PASSIONS ne sera tenu au remboursement des autres participants ayant réglé leur droit directement auprès des UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements ou auprès de quiconque.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements s'engagent à ne pas divulguer ni utiliser à titre commercial sans autorisation expresse de la personne ou entité concernée, les données à caractère personnel présentes dans la base de données de PASSIONS conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

CHAPITRE II – PROPRIETE INTELLECTUELLE DE PASSIONS

La conception et l'intégralité du contenu du Site et des Logiciels de PASSIONS reste sa propriété exclusive et absolue. L'ensemble des utilisateurs tant professionnels que particuliers la reconnaisse comme étant une œuvre de l'esprit protégé par le droit de la propriété intellectuelle et l'ensemble de la législation en vigueur.

CHAPITRE III - RESPONSABILITE – DISPOSITIONS GENERALES

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

PASSIONS ne peut voir sa responsabilité engagée pour des dysfonctionnements liés au réseau internet, ou pour toutes autres causes indépendantes de sa volonté liées notamment à l'indisponibilité de son serveur pour des raisons de force majeure, telles que défaillances du réseau public d'électricité ou de télécommunications, perte de connectivité Internet dues au opérateurs publics et privés dont dépend PASSIONS...

En ce qui concerne la maintenance du site, l'interruption des services programmée pour des raisons de

maintenance, de sécurité ou de gestion de stockage fera l'objet d'une communication auprès des créateurs d'événements au moins 48 heures à l'avance.

Parallèlement, les UTILISATEURS PARTICULIERS s'engagent à informer PASSIONS de tous dysfonctionnements du service.

D'une manière générale PASSIONS ne saurait être tenue pour responsable contractuellement, pénalement ou civilement des préjudices liés à l'utilisation de ce site en matière de pertes commerciales de toute nature.

Toutes difficultés relatives à l'exécution ou à la résiliation des rapports contractuels entre PASSIONS et les UTILISATEURS PARTICULIERS sont soumis au droit français.

En cas de modification des présentes conditions par PASSIONS, les UTILISATEURS PARTICULIERS en seront informés dans les plus brefs délais par courrier électronique. Toutes les modifications seront effectives 30 jours après avoir été mises en ligne.

Sauf à ce qu'elles soient imposées par les lois et règlements en vigueur, à défaut d'avoir présenté leur refus de se soumettre aux nouvelles conditions dans un délai de 10 jours après notification électronique, ces derniers seront censés les avoir acceptées. L'invalidité d'une des clauses des présentes conditions ne conduit pas à l'anéantissement de ces CGVUP, les autres stipulations restant en vigueur.*

Toute notification légale envoyée à PASSIONS devra l'être à l'adresse suivante :

SAS PASSIONS dont le siège social est CHATEAU DE LA CHAUSSEE – 16,18 route de la CHAUSSEE – 49650 BRAIN SUR ALLONNES – RCS 804 548 584 ANGERS

PASSIONS communiquera avec les UTILISATEURS PARTICULIERS par le biais de leur adresse courriel communiquée lors de leur inscription ; les notifications seront réputées parvenues aux UTILISATEURS PARTICULIERS 72 heures après l'envoi par courriel, sauf cas d'invalidation de l'adresse.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (ET D'UTILISATION DES SERVICES DE
PASSIONS - MISE A DISPOSITION DE PORTAILS EN LIGNE)

POUR LES UTILISATEURS PROFESSIONNELS

CGVUP

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS regroupent les catégories d'Artistes, Artisans d'art, Commerçants, Sociétés régulièrement inscrits auprès d'un Registre du Commerce et des Sociétés ou d'une Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

PASSIONS se réservant explicitement le droit de vérifier si le numéro de R.C.S ou S.I.R.E.N obligatoirement fourni lors de l'inscription correspond, à la fois à la réalité de l'identité du créateur du portail, mais postérieurement à celle de la personne qui en assure son exploitation.

CONDITIONS GENERALES de VENTE des UTILISATEURS PROFESSIONNELS - CGVUP

Les présentes conditions générales de vente et utilisation du site de PASSIONS (Ci-après les « CGVUP») visent à définir les droits et obligations respectifs de PASSIONS et des UTILISATEURS PROFESSIONNELS du présent site.

En s'inscrivant sur le site PASSIONS, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS acceptent expressément les présentes CGVUP qui régiront leurs relations contractuelles. Ils reconnaissent en avoir pris pleinement connaissance.

Cette acceptation consistera en une validation électronique réputée avoir la même valeur qu'une signature manuscrite, sauf pour eux d'apporter la preuve expresse que le système de validation de PASSIONS a fait l'objet d'une défaillance.

*La création d'un portail sur le site est gratuite. La mise en ligne d'objets ou de prestations à vendre est **UNIQUEMENT** réservé aux UTILISATEURS PROFESSIONNELS.*

L'utilisation du site PASSIONS doit se faire dans un engagement basé sur l'éthique, la confiance, l'intégrité morale ; toutes précautions en matière d'exactitude et de véracité des informations ou des identités fournies, de respect à la loi devront être prises par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS qui s'y engagent expressément.

Toute déviance aux principes exposés ci-dessus et ci-après entraîneront la fermeture immédiate et sans préavis du portail concerné, sans préjudice d'une demande de dommages et intérêts présentée par PASSIONS.

CHAPITRE I - FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION « PASSIONS »

TITRE I - ENGAGEMENTS DE PASSIONS

PASSIONS met à la disposition des UTILISATEURS PROFESSIONNELS un logiciel de gestion et d'administration de leur portail dont l'accès se fait par login/mot de passe sur le site.

PASSIONS fournit un service d'édition par mise en ligne de contenus – sous-portails, articles, évènements, produits, boutiques en ligne...

PASSIONS s'occupe également de la gestion de campagnes marketing Web – référencement naturel, annonces payantes, emailing, partage sur réseaux sociaux...

PASSIONS s'oblige à une assistance technique dans le suivi des espaces dédiés aux UTILISATEURS PROFESSIONNELS.

PASSIONS procède à la validation et mise en ligne des portails créés par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS après soumission des contenus, corrections et validation.

Toute mise en ligne de contenus par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS sera soumise au contrôle de PASSIONS.

TITRE II - ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS s'engagent à respecter l'esprit de PASSIONS, lequel site s'adresse à tous les professionnels d'art désireux de faire partager leurs passions dans un portail qui leur est exclusivement réservé.

En diffusant leur contenu les UTILISATEURS PROFESSIONNELS s'engagent au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment en s'abstenant de porter atteinte aux droits des tiers, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, aux droits de propriété intellectuelle et d'exploitation sur les éléments utilisés aux fins de promotion de leur portail.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS acceptent le principe d'un contrôle formel des contenus et garantissent PASSIONS de toutes réclamations qui pourraient lui être adressées au titre de l'une quelconque de ces infractions.

En cas d'infraction manifeste PASSIONS s'autorise à supprimer sans formalité préalable tous contenus manifestement illicites et/ou fermer purement et simplement l'espace dédié incriminé.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS acceptent que tous les publics disposent, à titre gratuit et à des fins exclusivement personnelles, de la faculté de visualiser le contenu du portail qui leur est dédié et qu'ils ont eux mêmes créé.

De même qu'ils autorisent PASSIONS à reproduire et/ou représenter le contenu intégral de leur portail par tous procédés et sur tous formats et supports, connus ou inconnus à ce jour, sans que PASSIONS soit tenu pour responsable d'éventuels détournements ou piratage.

D'une manière générale, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS autorisent expressément PASSIONS, pour toutes ses communications commerciales ou autres, à utiliser à titre non exclusif, dans le monde et dans toutes les langues, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle des éléments contenus dans leurs portails actifs (textes, photos, titres, données, logos, illustrations...) au fur et à mesure de leur intégration et pendant toute la durée légale des droits. Cette autorisation s'entend pour les droits de reproduire, traduire, modifier, adapter...

TITRE III - VENTE DE PRODUITS EN LIGNE

PASSIONS permet uniquement à ses UTILISATEURS PROFESSIONNELS inscrits sur le site, de vendre tous objets, œuvres d'art, prestations de services, exclusivement en rapport avec leur art et ce, par un contrat juridique conclut uniquement et directement entre le vendeur et l'acheteur.

PASSIONS ne transfère pas la propriété des objets vendus et n'intervient pas dans leur transport qui reste sous l'entière responsabilité du vendeur.

PASSIONS n'exerce aucun contrôle sur les valeur, qualité, origine, sureté des objets vendus, ni sur la capacité juridique des vendeurs ou acheteurs à vendre ou acheter les objets ou prestations proposés en ligne.

PASSIONS intervient uniquement en qualité de commissionnaire chargé de mettre en présence un vendeur et un acheteur pour la vente d'objets ou de prestations dont elle gère uniquement le paiement.

PASSIONS ne peut en aucun cas engager sa responsabilité relativement auxdites transactions. Les vendeurs et acheteurs assument l'entière responsabilité quant à la légalité de leurs actions de vente ou d'achat même à l'international.

Dans la mesure du possible, par médiation ou arbitrage, PASSIONS s'engage gracieusement à tenter une résolution amiable des litiges et traiter les réclamations par le biais de son service juridique constitué d'un avocat de formation. A défaut d'accord PASSIONS renverra les parties à se pourvoir devant la juridiction compétente.

Afin de prévenir tous litiges, le vendeur UTILISATEUR PROFESSIONNEL s'engage à porter sur sa boutique de vente en ligne toutes les indications permettant aux acheteurs de connaître des caractéristiques précises du bien à vendre, des conditions financières et matérielles de livraison.

PASSIONS se chargeant pour sa part d'énoncer dans ses CONDITIONS GENERALES d'UTILISATION du site – C.G.U – pour les utilisateurs non professionnels - les informations réglementaires et législatives relatives au traitement des réclamations, des modalités d'exercice du droit à rétractation... que les UTILISATEURS PROFESSIONNELS ne sont pas censés ignorer.

Rappelant que l'acheteur dispose d'un délai légal de 14 jours minimum pour changer d'avis sur son achat à distance ; pour les biens livrés le délai court à partir du jour de leur réception, pour les services à partir de l'inscription matérialisée par un paiement en ligne.

Si la commande porte sur plusieurs biens livrés séparément ou sur un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée, le délai commence à courir à partir de la réception du dernier bien ou lot ou dernière pièce.

Avant l'expiration du délai de rétractation, l'acheteur doit adresser à PASSIONS, par courrier électronique via notre formulaire de contact le formulaire type de rétractation :

“ Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Commandé le :

Auprès de : (nom du vendeur professionnel)

Nom du (des) acheteurs(s) :

Adresse du (des) acheteurs(s) :

Signature du (des) acheteur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

En cas de rétractation et après retour de l'objet au vendeur, PASSIONS procédera au remboursement de l'acheteur, frais de transport inclus, au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date à laquelle PASSIONS aura été informé de la décision de rétractation.

A - COMMISSION SUR VENTES

PASSIONS perçoit une commission, fixée pour l'année 2016 à 15 % sur toutes les transactions hors frais de transport. Elle est supportée par le vendeur qui peut ou non en tenir compte dans la détermination de son prix de vente.

Elle restera acquise à hauteur de 3 % et sera supportée par le vendeur en cas de retour de l'objet, notamment en cas de rétractation de l'acheteur dans le délai légal.

Afin d'assurer la sécurité des transactions et notamment des remboursements en cas de retour, PASSIONS est chargé de centraliser tous les paiements grâce à son outil sécurisé de paiement en ligne.

L'ordre de versement à effectuer par PASSIONS du prix de l'objet acquis doit être confirmé à la fois par les vendeur et acheteur ; accord matérialisé par l'envoi respectif d'un courrier électronique.

PASSIONS peut bloquer, un temps, certains paiements afin de garantir le bon déroulement de la transaction, notamment dans l'attente de la réception d'un objet.

De même que face à un litige entre vendeur et acheteur, la somme versée pourra rester consignée entre les mains de PASSIONS jusqu'au règlement du litige ; à défaut le dossier sera transmis à son service juridique.

PASSIONS procédera au règlement de la vente auprès du vendeur, commission déduite après vérification du parfait encaissement propre à chaque titre de paiement (7 à 10 jours) et de la fin du délai de rétractation (14 jours à partir du jour de la réception de l'objet).

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS conservent leur entière et unique responsabilité quant à leurs obligations fiscales au regard de la TVA à reverser ou non sur les rétrocessions effectuées par PASSIONS.

PASSIONS établira une facture mensuelle listant l'ensemble des rétrocessions, laquelle sera adressée par voie électronique. A l'égard de cette obligation, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS devront faire parvenir préalablement, par tous moyens, une copie de leur extrait KBIS.

En cas de fraudes et/ou inexactitudes imputables aux indications fournies, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS devront garantir PASSIONS de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre – fiscales et/ou pénales et civiles - relativement au non respect des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

B - RETRAIT DE L'OBJET MIS EN VENTE PAR LES UTILISATEURS PROFESSIONNELS SUR LE SITE PASSIONS

Si PASSIONS n'exige pas une exclusivité sur les objets mis en vente sur son site, elle n'autorise cependant pas les UTILISATEURS PROFESSIONNELS et les autres inscrits à entrer en contact direct pour finaliser la vente d'un objet exposé sur le site PASSIONS.

Se servir de PASSIONS pour contourner une commission est contraire à l'éthique de ce site qui doit faire face bien évidemment à ses frais de fonctionnement, et ce alors qu'elle ne fait pas appel aux financements de publicités extérieures.

PASSIONS se réserve le droit de retirer du portail créé par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS toutes les indications permettant de les identifier, à l'exception de leur nom ou enseigne.

A partir du jour où une oeuvre, une prestation sera portée en vente sur PASSIONS et jusqu'à la fin d'un délai de 2 mois suivant le jour de sa mise en ligne, le paiement de la commission de 15 % restera dû même en cas de retrait de l'annonce.

Postérieurement et en tout état de cause, toute annulation d'une annonce de vente fera l'objet d'une communication entre PASSIONS et l'UTILISATEUR PROFESSIONNEL; En cas de collusion avérée les portails de l'UTILISATEUR PROFESSIONNEL et du VISITEUR INSCRIT seront supprimés.

C - MODALITES D'ENCAISSEMENT DU PRIX DES VENTES PAR PASSIONS - IMPAYES

PASSIONS accepte les paiements suivants : en ligne direct par carte bancaire sur site sécurisé, chèques personnels ou de banque adressés au siège, mandat cash ou postaux ou espèces au siège contre reçu. Les virements de banque à banque seront exceptionnellement acceptés par PASSIONS après étude portant sur l'identité de l'acheteur.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS acceptent expressément d'assumer seul et sans exception tous les risques et les frais liés aux impayés, notamment en cas de rejet de paiement par carte de crédit intervenant dans les 180 jours suivants la validation initiale de la transaction, et ce quelque en soit le motif, rejet de chèque, etc...

En cas d'impayés PASSIONS facturera les UTILISATEURS PROFESSIONNELS du montant de l'impayé augmenté des frais ; sa commission lui restant acquise. Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS faisant leur affaire personnelle du recouvrement postérieur de leur créance auprès de leurs acheteurs.

TITRE IV - CREATION D'EVENEMENTS

PASSIONS offre en sa qualité de commissionnaire, un service de réservation en ligne et de gestion de la participation pour les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

Dans le cadre de la création d'événements PASSIONS s'oblige à une assistance technique dans le suivi des espaces dédiés aux UTILISATEURS PROFESSIONNELS et peut à la demande de ces derniers effectuer le paramétrage de l'événement sous conditions financières négociées.

PASSIONS procède à la mise en ligne des événements après soumission des contenus, corrections et validation.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements acceptent le principe d'un contrôle formel des contenus afin de vérifier si certaines informations ne sont pas de nature à induire le participant en erreur, notamment sur la nature de la prestation proposée.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements s'appliqueront à présenter leurs prestations sans publicité mensongère ni trompeuse. L'intégralité du contenu de leur portail et du déroulement de leurs prestations restent sous leur entière et unique responsabilité tant pénale que civile.

A - CONTRAT DE COMMISSION SUR LES RESERVATIONS EN LIGNE

PASSIONS propose au public des droits de participation leur permettant d'être inscrits aux différents événements mis en place par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

Ces droits de participation aux événements sont vendus sur le site de PASSIONS qui assure la remise matérielle des titres et la prise en charge des paiements.

PASSIONS n'est pas responsable auprès des acheteurs de l'organisation de ces événements.

PASSIONS intervient uniquement en qualité de commissionnaire à la vente d'un droit d'entrée matérialisant leur participation aux événements mis en place par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

La rémunération de PASSIONS est assise sur le prix des droits de participation librement fixé par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

Le prix est soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Cette rémunération des services de PASSIONS fera l'objet d'une négociation préalable entre les parties, mais ne pourra pas être inférieur pour l'année 2016 à 15 % du montant total du prix TTC des droits de participation.

Chaque événement donnera lieu à une synthèse du taux de participation via le logiciel, et le reversement des sommes pour le compte des UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateur d'événements interviendra uniquement, après parfait déroulement de l'événement, dans un délai de huitaine, déduction faite de la commission acquise par PASSIONS.

B – MANDAT DE FACTURATION - IMPAYES

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements mandatent PASSIONS aux fins d'établir leurs propres factures.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements conservent l'entière responsabilité quant à leurs obligations fiscales au regard de la TVA à reverser.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements s'engagent sous leur unique

responsabilité à fournir préalablement à PASSIONS, toutes mentions obligatoires les concernant devant figurer sur leurs factures, et notamment leur assujettissement ou non à la TVA que PASSIONS devra appliquer à la vente des droits de participation.

A ce titre, il est rappelé que conformément aux règles fiscales en vigueur, PASSIONS est considéré fiscalement comme un intermédiaire opaque et que le taux de TVA applicable aux droits de participation vendus par PASSIONS est celui applicable aux droits vendus par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements sans l'intermédiaire de PASSIONS.

Au titre de cette facturation les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements s'obligent auprès de PASSIONS à fournir tous justificatifs démontrant la réalité de leur assujettissement ou non à la TVA.

En cas de fraudes et/ou inexactitudes imputables aux indications fournies, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements devront garantir PASSIONS de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre – fiscales et/ou pénales et civiles - relativement au non respect des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

La reddition des comptes dans le délai prévu de quinzaine vaut facture au nom et pour le compte des UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements acceptent expressément d'assumer seul et sans exception les risques et les frais liés aux impayés, notamment en cas de rejet de paiement par carte de crédit intervenant dans les 180 jours suivants la validation initiale de la transaction, et ce quelque en soit le motif.

PASSIONS facturera alors les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements du montant de l'impayé augmenté des frais ; sa rémunération lui restant acquise. Ils feront leur affaire personnelle du recouvrement postérieur de leur créance auprès de leurs participants.

C – ANNULATION – REMBOURSEMENT DU PARTICIPANT

PASSIONS ne pourra être tenu à l'égard des tiers pour responsable de l'annulation de l'événement par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements sont tenus d'informer immédiatement PASSIONS des modifications intervenues dans leur programmation.

La modification substantielle d'un événement pourra être assimilée par PASSIONS à une annulation de l'événement, sauf accord entre les parties.

L'annulation, du fait des UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements ou en cas de la force majeure, oblige ces derniers à procéder au remboursement intégral des participants ayant payé leur droit.

En conséquence, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements autorisent expressément PASSIONS à procéder aux remboursements des seuls participants ayant réglés leur droit par le biais du site PASSIONS, et ce en utilisant des sommes qui leur sont dues.

En aucun cas PASSIONS ne sera tenu au remboursement des autres participants ayant réglé leur droit directement auprès des UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements.

En cas d'annulation et de remboursement, la commission due par les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements à PASSIONS restera acquise à cette dernière.

L'annulation fera l'objet d'une facturation incluant commission et frais bancaires inhérents aux remboursements effectués par PASSIONS.

D – OBLIGATIONS, GARANTIES & DROITS DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS CREATEURS D'ÉVÉNEMENTS

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements s'engagent à accepter dans le déroulement de leurs événements tous participants ayant réservés et réglés leur droit de participation sur PASSIONS.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements acceptent que tous les publics disposent à titre gratuit et à des fins exclusivement personnelles de la faculté de visualiser le contenu de l'espace qui leur est dédié.

De même qu'ils autorisent PASSIONS à reproduire et/ou représenter leur contenu sans que PASSIONS soit tenu pour responsable d'éventuels détournements ou piratage.

En diffusant le contenu de leurs événements, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements s'engagent au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment en s'abstenant de porter atteinte aux droits des tiers, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, aux droits de propriété intellectuelle et d'exploitation sur les éléments utilisés aux fins de promotion...

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements garantissent PASSIONS de toutes réclamations qui pourraient lui être adressées au titre de l'une quelconque de ces infractions, et notamment celle de disposer du droit d'organiser les événements dont ils entendent faire la promotion sur PASSIONS.

En cas d'infraction manifeste PASSIONS s'autorise à supprimer sans formalité préalable tout contenu manifestement illicite et/ou fermer purement et simplement l'espace dédié incriminé.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements s'engagent au bon déroulement de leurs prestations en respectant l'ensemble des réglementations applicables, notamment en matière de sécurité, droit du travail et débits de boissons...

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements autorisent expressément PASSIONS, pour toutes ses communications commerciales, à utiliser comme référence leurs noms, logos, contenu de leurs événements mis en ligne.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements sont autorisés à placer un lien hypertexte sur leur propre site Internet, redirigeant les internautes sur PASSIONS, et ce afin d'offrir à ces derniers la possibilité d'effectuer leurs réservations et paiement en ligne sur le site.

Ils ne sont pas autorisés à reproduire ou exploiter dans le cadre de leurs événements les pages de leur portail ouvert sur le site PASSIONS, qu'ils reconnaissent comme étant la propriété intellectuelle exclusive de PASSIONS.

Dès lors que les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements pourraient être assimilés aux commissionnaires de PASSIONS, ils s'engagent d'une manière absolue, à ne pas porter atteinte à la réputation, à l'image de marque de PASSIONS en respectant notamment leurs obligations envers les participants.

Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements s'engagent à ne pas divulguer ni utiliser à titre commercial sans autorisation expresse de la personne ou entité concernée, les données à caractère personnel présentes dans la base de données de PASSIONS conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

Les contrats passés entre les UTILISATEURS PROFESSIONNELS créateurs d'événements et PASSIONS prennent fin lorsque l'événement est terminé.

Ils peuvent faire l'objet d'une résiliation prématurée lorsque les parties en présence ne respectent pas leurs obligations respectives.

CHAPITRE II – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PASSIONS

La conception et l'intégralité du contenu du Site et des Logiciels de PASSIONS reste sa propriété exclusive et absolue. Les UTILISATEURS PROFESSIONNELS la reconnaissent comme étant une œuvre de l'esprit protégée par le droit de la propriété intellectuelle et l'ensemble de la législation en vigueur.

CHAPITRE III - RESPONSABILITE – DISPOSITIONS GENERALES

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

PASSIONS ne peut voir sa responsabilité engagée pour des dysfonctionnements liés au réseau internet, ou pour toutes autres causes indépendantes de sa volonté liées notamment à l'indisponibilité de son serveur pour des raisons de force majeure, telles que défaillances du réseau public d'électricité ou de télécommunications, perte de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend PASSIONS...

En ce qui concerne la maintenance du site, l'interruption des services programmée pour des raisons de maintenance, de sécurité ou de gestion de stockage fera l'objet d'une communication auprès des créateurs d'événements au moins 48 heures à l'avance.

Parallèlement, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS s'engagent à informer PASSIONS de tous dysfonctionnements du service.

D'une manière générale PASSIONS ne saurait être tenue pour responsable contractuellement, pénalement ou civilement des préjudices liés à l'utilisation de ce site en matière de pertes commerciales de toute nature.

Toutes difficultés relatives à l'exécution ou à la résiliation des rapports contractuels entre PASSIONS et les UTILISATEURS PROFESSIONNELS sont soumis au droit français ; elles seront portées devant les Tribunaux de PARIS auxquels les parties attribuent exclusivement compétence quelque soit le lieu d'exécution du contrat ou le domicile du défendeur.

Les droits et obligations du présent contrat ne sont pas cessibles sauf accord express de l'autre partie.

En cas de modification des présentes conditions par PASSIONS, les UTILISATEURS PROFESSIONNELS en seront informés dans les plus brefs délais par courrier électronique. Toutes les modifications seront effectives 30 jours après avoir été mises en ligne.

Sauf à ce qu'elles soient imposées par les lois et règlements en vigueur, à défaut d'avoir présenté leur refus de se soumettre aux nouvelles conditions dans un délai de 10 jours après notification électronique, ces derniers seront censés les avoir acceptées.

L'invalidité d'une des clauses des présentes conditions ne conduit pas à l'anéantissement de ces CGVUP, les autres stipulations restant en vigueur.

Toute notification légale envoyée à PASSIONS devra l'être à l'adresse suivante :

SAS PASSIONS dont le siège social est CHATEAU DE LA CHAUSSEE – 16,18 route de la CHAUSSEE – 49650 BRAIN SUR ALLONNES – RCS 804 548 584 ANGERS

PASSIONS communiquera avec les UTILISATEURS PROFESSIONNELS par le biais de leur adresse email communiquée lors de leur inscription ; les notifications seront réputées parvenues aux UTILISATEURS PROFESSIONNELS 72 heures après l'envoi par email, sauf cas d'invalidation de l'adresse.

CONDITIONS DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

PASSIONS respecte les informations personnelles des utilisateurs du Site conformément à l'ensemble des lois protégeant vos données personnelles (notamment, la Directive européenne 95/46/EC et la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 et ses modifications).

Les informations nécessaires pour vous identifier ou vous contacter sont des données personnelles. Nous utiliserons vos données personnelles en conformité avec la présente législation.

Des précautions sont prises afin de protéger vos données personnelles déposées sur ce site internet. Toutefois, nous ne pouvons pas en garantir la sécurité complète dans le cas où des tiers essaieraient de contourner nos mesures de sécurité ou d'intercepter les transmissions sur internet.

Vous êtes en droit d'avoir accès à vos données personnelles en vertu de la législation sur la protection des données personnelles afin de les réviser, de les corriger ou de les supprimer en nous contactant par email.